

Municipalité de Saint-Édouard

Extrait du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Édouard, tenue au Centre communautaire situé au 405 porte C, montée Lussier, le 16 août 2022 à 19h30, à laquelle étaient présents :

La conseillère et les conseillers :

Sébastien Tremblay Alexandre Bastien Alain Dumouchel Jean Michel Dupuis

Pierrette Raymond

Formant quorum sous la présidence de monsieur Marc Gaudreau, maire suppléant de Saint-Édouard.

Monsieur Idanuel Vallejos, Directeur général et greffier-trésorier, était présent et agissait en tant que secrétaire d'assemblée.

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture de l'ordre du jour et de l'Avis de convocation
- 3. Adoption de l'ordre du jour
- 4. Période de questions du public sur l'ordre du jour
- 5. Dépôt de la correspondance du mois
- 6. LÉGISLATION

7.

8.

6.1 Aucun dossier.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES

7.1 Adoption de la programmation No 2 de la TECQ 2019-2023, soumise sur le Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGMR).

GESTION DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun dossier.

9. GESTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE L'INCENDIE

Aucun dossier.

1d. GESTION DES TRAVAUX PUBLICS

Aucun dossier.

11. GESTION DES LOISIRS, CULTURES ET COMMUNICATIONS

Aucun dossier.

12. GESTION DE L'AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT

Aucun dossier.

- 13. CLÔTURE DE LA SÉANCE
- 13.1 Levée de l'assemblée

À 19 : 32, monsieur le maire suppléant, ouvre la séance.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'AVIS DE CONVOCATION

3. 22-08-139 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 août 2022, tel que présentée.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEUR (P)	VOTE POUR	(0)	
#1 – Sébastien Tremblay	Р	#5 – Jean Michel Dupuis	0	ABSENT (A)	VOTE CONTRE	(N)
#2 – Alexandre Bastien	Α	#6 – Pierrette Raymond	0	ADOPTE A L'UNANIMITE		√
# 3 – Alain Dumouchel	Α	Maire :		ADOPTE A LA MAJO	RITE	
#4 – Marc Gaudreau		Maire suppléant :		REJETE		



4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

Aucune correspondance n'a été reçue

6. LÉGISLATION

Aucun dossier

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES

7.1 – 22-08-140 – ADOPTION DE LA PROGRAMMATION NO 2 DE LA TECQ 2019-2023, SOUMISE SUR LE PORTAIL GOUVERNEMENTAL DES AFFAIRES MUNICIPALES ET REGIONALES (PGMR)

CONSIDERANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

CONSIDERANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST RESOLU:

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 02 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

ET QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 02 cijointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEUR (P) VOTE POUR	(O)	
#1 – Sébastien Tremblay	Р	#5 – Jean Michel Dupuis	0	ABSENT (A) VOTE CONTRE	(N)
# 2 – Alexandre Bastien	Α	#6 – Pierrette Raymond	0	ADOPTE A L'UNANIMITE	
#3 – Alain Dumouchel	Α	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau		Maire suppléant :		REJETE	

8. GESTION DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun dossier.

9. GESTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

Aucun dossier.

10. GESTION DES TRAVAUX PUBLICS

Aucun dossier.



11. GESTION DES LOISIRS, CULTURES ET COMMUNICATIONS

Aucun dossier.

12. GESTION DE L'AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT

Aucun dossier.

13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

13.1 – 22-08-141 – LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

II EST PROPOSÉ DE LEVER la présente séance à 19 : 36.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEUR (P) VOTE POUR	(0)	
#1 – Sébastien Tremblay	0	#5 – Jean Michel Dupuis	Р	ABSENT (A) VOTE CONTRE	
#2 – Alexandre Bastien	Α	#6 - Pierrette Raymond	0	ADOPTE A L'UNANIMITE	· (14)
#3 – Alain Dumouchel	Α	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
#4 – Marc Gaudreau		Maire suppléant :		REJETE	+

Marc Gaudreau Maire suppléant

danuel Vallejos Directeur général et greffier-trésorier

